



COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 49e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

puis : M. NASHASHIBI (Vice-Président) (Jordanie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS Y RELATIVES

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

49

En l'absence du Président, M. Nashashibi (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 11 h 25.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS Y RELATIVES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Aujourd'hui, la Première Commission entame l'examen des points de l'ordre du jour concernant la sécurité internationale, c'est-à-dire les points 71, 72 et 73.

Le point 71 de l'ordre du jour est intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée"; à cet égard, la Commission est saisie du rapport du Secrétaire général (A/42/570), présenté en application de la résolution 41/89 de l'Assemblée générale. Le rapport contient les réponses émanant des gouvernements des Etats Membres sur cette question et rend compte des débats qui se sont déroulés à cet égard au cours de la quarante et unième session.

En ce qui concerne le point 72 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", la Première Commission est saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/42/592), exposant les vues des Etats Membres conformément à la résolution 41/90 de l'Assemblée générale. Au titre du même point, la Commission est saisie d'un rapport du Secrétaire général (A/42/668) sur la mise en oeuvre de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

Au titre du point 73 de l'ordre du jour et conformément aux dispositions de la résolution 41/92 de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière, la Commission poursuivra son examen, à la présente session, sur la question intitulée "Système général de paix et de sécurité internationales". Les délégations se rappelleront qu'à la quarante et unième session, cette question avait suscité un débat très animé; j'espère que cette année elle pourra être clarifiée et définie en des termes plus conformes à la pratique.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales nous préoccupe tous vivement; je suis heureux de constater que, cette année, compte tenu d'une évolution positive récente, les débats de la Commission à ce sujet se dérouleront

Le Président

dans un contexte plus favorable. A cet égard, l'élément principal est le dialogue approfondi entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. La nouvelle annoncée conjointement de la rencontre des dirigeants de ces deux grandes puissances à Washington, le 7 décembre prochain, pour signer un traité sur l'élimination totale des missiles de portée intermédiaire et à plus courte portée des Etats-Unis et de l'Union soviétique est une importante contribution au renforcement de la paix et de la sécurité de toutes les nations.

Le Président

La conclusion d'un traité sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives des Etats-Unis et de l'Union soviétique et contenant l'engagement des deux parties de ne pas se retirer du Traité sur les missiles antimissiles balistiques, pendant une période de temps convenue, a été chaleureusement accueillie par la quasi-totalité des délégations, au cours du débat sur les questions de désarmement.

Nous espérons que cela constituera une base solide pour le processus de désarmement nucléaire et l'avènement d'une nouvelle ère pour les deux Etats dotés d'armes nucléaires et pour la communauté internationale tout entière. Je souhaite sincèrement que cette évolution dans le domaine du désarmement incite notre commission à rechercher plus résolument les moyens appropriés de résoudre les problèmes qui affectent la paix et la sécurité internationales.

Les réalités du monde contemporain ne nous incitent guère à l'euphorie et à la complaisance. En effet, malgré les tendances positives qui se font jour dans le domaine du désarmement, le climat politique international est encore lourd de dangers. De nombreuses régions du monde sont toujours le théâtre de conflits et de guerres; il y a encore ingérence et intervention dans les affaires intérieures d'Etats, les politiques de racisme et d'apartheid perdurent et les droits de l'homme continuent d'être bafoués. Par ailleurs, nombre de peuples et de nations du monde supportent le lourd fardeau de la crise économique actuelle. Nous savons tous que cette situation ne peut engendrer qu'un climat permanent de tension, de méfiance, d'instabilité et de conflit et qu'à moins de les aborder de manière globale, ces phénomènes menacent en permanence la paix et la stabilité internationales.

J'espère que nous conviendrons tous ici que la sécurité est l'oeuvre de tous les Etats, grands ou petits, développés ou en développement, quel que soit leur système politique et social. Dans notre monde de plus en plus interdépendant, les Etats n'ont pas d'autre choix que de coopérer. Il faut donc agir conjointement, car c'est la condition sine qua non du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

D'autre part, j'estime que la sécurité appelle une action prompte et efficace non seulement dans le domaine militaire, mais dans les domaines politique, économique, social et humanitaire. Il faut que nous prenions des mesures pour libérer notre monde de toutes les armes nucléaires et réaliser un désarmement

Le Président

général et complet, éliminer la faim, la pauvreté et la discrimination raciale et religieuse, veiller au respect des droits de l'homme et à la préservation de l'environnement, etc.

A cet égard, les Nations Unies continuent de symboliser, malgré leurs défauts, l'espoir de l'humanité d'édifier un monde juste, pacifique et prospère. J'estime qu'il est grand temps de restaurer pleinement la confiance du monde dans les Nations Unies, mécanisme fiable d'action collective. Le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies est une condition sine qua non pour rehausser le rôle de l'Organisation qui a pour tâche fondamentale de veiller au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Seuls une sagesse commune et un effort collectif de la part de la communauté internationale tout entière permettront, j'en suis convaincu, de réaliser la paix et la sécurité.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand honneur et un privilège pour la délégation de la République démocratique allemande que d'ouvrir les débats sur l'une des questions les plus importantes de l'ordre du jour de cette session : le renforcement de la sécurité internationale.

Le déroulement et les résultats de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, et en particulier les activités de la Commission, ont amplement confirmé que la défense de la paix et la transition vers le désarmement figurent désormais au centre des préoccupations en matière de politique internationale. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'à l'ère nucléaire et spatiale, la paix ne peut être maintenue et la sécurité renforcée que par des moyens politiques. Il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que la vie sur terre soit plus sûre pour tous et que les Etats, malgré des systèmes de société différents, leurs alliances et leurs affiliations, puissent vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

Comme le chef d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, l'a souligné lors de sa visite officielle en République fédérale d'Allemagne, "Rien n'est plus important aujourd'hui que de maintenir la paix, quelles que soient nos conceptions différentes du monde, nos idéologies et nos objectifs politiques."

Aussi est-il absolument impérieux de définir de nouvelles formes et procédures pour les relations entre les systèmes, les Etats et les régions en vue d'assurer la paix et de résoudre d'autres problèmes mondiaux. Mus par cet objectif, les Etats

M. Ott (RDA)

parties au Traité de Varsovie, lors de la dernière session du Comité des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Prague, se sont dits à nouveau résolus à tout faire pour créer un système global de paix et de sécurité internationales, embrassant les domaines militaire, politique, économique, humanitaire et écologique.

L'objectif de ce système est, comme il est dit dans le communiqué officiel de cette session, d'"assurer la sécurité de tous les Etats sur un pied d'égalité et dans tous les domaines des relations internationales" (A/42/708, p. 5).

C'est pourquoi nous nous félicitons qu'hier, après 10 jours de négociations parfois difficiles, l'Assemblée générale ait adopté à l'unanimité la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Cette déclaration énonce les moyens concrets grâce auxquels les Etats, dans leurs relations bilatérales et régionales et en utilisant pleinement le potentiel qu'offre la Charte des Nations Unies, pourraient renforcer sensiblement l'efficacité du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nous estimons que la mise en oeuvre de cette déclaration sera très précieuse pour édifier un système global de paix et de sécurité internationales.

La notion de sécurité égale et globale présuppose que le maintien de la paix et la sécurité internationales, notamment dans les conditions actuelles, signifie plus que l'absence de guerre et que la prévention ou la solution de conflits internationaux ou de différends par des moyens pacifiques. Elle exige davantage un processus dynamique de développement actif des relations internationales entre les Etats, dans différents domaines, et une coopération égale pour aborder les problèmes mondiaux de l'humanité. Limiter et réduire les armements tout en intensifiant la coopération politique, économique et humanitaire afin de développer la paix et la sécurité internationales en tant que système global, stable et durable dans un cadre multilatéral, régional et bilatéral : telle est la teneur dialectique de ce processus. C'est un système ramifié et global de mesures convenues, garanties et vérifiables visant à assurer la paix et la sécurité internationales qui est envisagé, un système où les problèmes ne seront résolus que par des moyens pacifiques. Ne serait-ce que par sa signification et son caractère global, cet objectif ne peut bien entendu pas être atteint du jour au lendemain.

M. Ott (RDA)

Toutefois, la situation dans le monde exige que l'on commence, avec énergie, volonté, bon sens et réalisme, à jeter les fondations d'un monde exempt d'armes nucléaires et sans recours à la force. Nous sommes donc heureux de noter que, depuis que les pays socialistes ont présenté leurs propositions, une nouvelle façon de voir les choses en matière de sécurité, qui tient compte des réalités pressantes de notre époque, semble gagner du terrain à l'est et à l'ouest, au nord et au sud. Des discussions sur les formes envisagées dans l'initiative conjointe des pays socialistes pour un dialogue et une coopération politique afin d'assurer une sécurité égale ont lieu de plus en plus, dans toutes les orientations et à tous les niveaux; elles gagnent en substance et montrent déjà les premiers signes de résultats.\*

Le vif intérêt que l'article du Secrétaire général Gorbatchev, "Réalité et garanties d'un monde sûr", a suscité parmi les Etats Membres des Nations Unies nous conforte dans notre conviction que l'on devrait pouvoir passer de l'échange de vues commencé à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale à un dialogue très poussé et fructueux sur les bases d'un système de sécurité global. L'existence d'un certain nombre de conditions objectives et d'intérêts fondamentaux communs devrait nous permettre de parvenir à un consensus général sur les efforts conjoints à déployer en vue d'établir un système de sécurité égale. Dans notre approche, nous devons nous inspirer des idées suivantes.

Premièrement, à l'époque nucléaire, la guerre ne doit plus être un instrument de politique. Si des alliances dotées d'armes nucléaires y avaient recours, cela signifierait la fin de toute politique, la destruction de toutes les valeurs matérielles et culturelles. Sauvegarder la paix est devenu le préalable fondamental à la poursuite responsable d'une politique.

Deuxièmement, dans les conditions de notre époque nucléaire et spatiale, la paix et la sécurité ne peuvent plus être réalisées par des Etats qui s'armeraient les uns contre les autres. Leur maintien ne sera assuré que par une entente entre les Etats fondée sur une action politique. Ce n'est plus la qualité des armes, mais la qualité des politiques poursuivies qui est le facteur déterminant pour la sécurité et la stabilité dans le monde.

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Ott (RDA)

Troisièmement, la sécurité est indivisible et ne doit pas être recherchée aux dépens des autres. Chaque camp doit prendre en compte et respecter les intérêts de sécurité légitimes de l'autre. Chacune des parties doit accorder à l'autre la même mesure de sécurité. Cela ne peut être réalisé que sur la base d'efforts conjoints et avec des niveaux d'armement toujours plus bas.

Et, quatrième, dans le monde d'aujourd'hui, les relations internationales dans leur ensemble et les facteurs militaires, politiques, économiques, écologiques et humanitaires sont caractérisés par une complexité et une interdépendance croissantes. Une nouvelle approche est donc nécessaire dans la conduite des relations internationales.

Un des buts essentiels d'un système de sécurité global est de proscrire une fois pour toutes des relations internationales les bases matérielles de tout emploi ou menace de l'emploi de la force. En conséquence, les questions de la limitation des armements et du désarmement acquièrent un rôle clef. Un progrès essentiel, notamment dans ce domaine, est un critère décisif pour la viabilité d'un système global de paix et de sécurité internationales. La République démocratique allemande attache en conséquence la plus haute importance à la conclusion, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, d'un traité sur l'élimination mondiale de leurs missiles à portée intermédiaire et de plus courte portée à leur prochaine réunion au sommet. La mise en oeuvre d'un tel traité représenterait le début du désarmement nucléaire proprement dit et concrétiserait pour la première fois la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La République démocratique allemande a donc fait un effort particulier, conjointement avec d'autres guidés par le bon sens et le réalisme, pour promouvoir l'option double zéro concernant les missiles nucléaires de portée intermédiaire. Nous sommes fermement convaincus que le prochain accord aura des effets bénéfiques sur tout le climat international et aboutira à l'instauration de la stabilité et de la confiance mutuelle. Cela ouvrira la voie à d'autres mesures de désarmement, telle la réduction radicale des armes offensives et stratégiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, vers le renforcement du Traité sur la limitation de systèmes antimissiles balistiques, vers l'interdiction mondiale des armes chimiques et vers l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. La République démocratique allemande, située comme elle l'est sur la ligne de partage entre les deux coalitions militaires les plus puissantes, s'intéresse particulièrement à la réduction des forces armées et des armements déployés sur le continent européen à un niveau qui exclurait toute capacité



d'attaque de part et d'autre. Nous voulons établir la paix avec toujours moins d'armes; nous voulons passer d'une option zéro à une autre; nous voulons qu'aucun type d'armes ne soit exclu, qu'il soit nucléaire ou classique.

Les propositions que nous avons présentées avec la République socialiste tchécoslovaque en faveur d'un corridor exempt d'armes nucléaires et d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale étaient conçues pour répondre à cet objectif. Il devrait également être possible d'engager des processus dynamiques en faveur de la paix et de la sécurité dans d'autres sphères des relations internationales également. Nous ne devons pas oublier que la sécurité commune égale pour tous exclut toute éolution dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique qui pourrait devenir une menace pour la sécurité.

Dans nos conversations avec les représentants de presque tous les Etats Membres des Nations Unies, la question du rôle et la place de l'Organisation dans un système de sécurité global a été au coeur de nos préoccupations. Le système de sécurité global proposé par les pays socialistes prévoit un rôle actif des mécanismes et institutions internationaux existants, en premier lieu les Nations Unies. L'Organisation mondiale est particulièrement bien équipée pour garantir une fusion harmonieuse des intérêts nationaux et internationaux en matière de sécurité, d'autant plus que la sécurité générale présuppose le respect inconditionnel de la Charte des Nations Unies. La Charte stipule que les principes et les règles du droit international démocratique qui y sont consacrés et qui sont reconnus par tous les Etats Membres de l'Organisation doivent être appliqués sans restriction en tant que fondement de l'action politique et que seule base raisonnable pour la conduite des Etats dans leurs relations mutuelles.

Nous estimons que la mise en oeuvre d'un système de sécurité global aboutirait à une nette augmentation de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans tous ses domaines d'activité. Renforcer la fonction de maintien de la paix de l'Organisation et son rôle en tant que centre sans parallèle de dialogue politique productif dans les efforts pour résoudre les problèmes mondiaux de l'humanité profiterait grandement à toutes les nations et toutes les régions ainsi qu'à la structure d'ensemble de la sécurité internationale. Les Nations Unies peuvent et doivent être la force principale conduisant à l'acceptation d'une nouvelle façon de concevoir les affaires internationales. Nous sommes fermement convaincus qu'il y a toute une gamme de possibilités pour employer pleinement le potentiel des Nations Unies en matière d'établissement de la paix et d'instauration de la confiance.

M. Ott (RDA)

A cet égard, la discussion qui s'est déroulée jusqu'ici sur la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales a fait ressortir des idées et des expériences précieuses et a influencé de manière positive la conduite des relations entre Etats et peuples.

On a besoin avant tout d'une nouvelle philosophie et d'activités plus vastes pour renforcer la contribution des Nations Unies au règlement pacifique des conflits. Renforcer le rôle préventif des Nations Unies ouvrirait un domaine plein de promesses aux efforts de coopération entre Etats. Nous avons notamment à l'esprit la proposition du Secrétaire général tendant à créer un centre multilatéral affilié aux Nations Unies pour réduire le risque de guerre nucléaire, ainsi que la création d'un mécanisme dans le cadre des Nations Unies, pour veiller à ce que tous les accords de désarmement soient respectés. C'est là un domaine où le Conseil de sécurité, et spécialement ses membres permanents, ont un rôle plus important à jouer. De récents exemples ont montré que des réunions, de haut niveau ou au sommet, des membres du Conseil pour discuter des problèmes aigus de l'humanité d'une manière constructive et raisonnable, peuvent donner un nouvel élan à la quête de solutions. L'efficacité et le prestige des Nations Unies pourraient également être renforcés si l'on accordait plus d'autorité aux résolutions adoptées par consensus et si l'on en faisait la base du comportement des Etats dans les relations internationales. Des déclarations unilatérales d'engagement de la part des Etats, dans un contexte régional également, pourraient être une première, mais importante mesure à cette fin.

La République démocratique allemande est convaincue que, au cours de notre débat sur le point actuel de l'ordre du jour, une série de propositions et d'idées seront présentées qui aideront à donner une forme concrète au concept de la sécurité globale.

Une condition indispensable préalable à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'un système global de paix et de sécurité internationales qui bénéficiera à tous les peuples du monde est le désir des Etats de s'associer aux efforts déployés pour réaliser cet objectif sur une base collective, dans un esprit constructif et dépourvu de préjugés. Pour cela, il faut bénéficier de la sagesse et de l'immense expérience de tous les Etats et groupes d'Etats. C'est

M. Ott (RDA)

d'une action suivie, conforme aux responsabilités communes, alliée à un certain sens des réalités et à un certain jugement, que l'on peut attendre des résultats pleinement conformes aux besoins de notre époque.

Poursuivant sa politique de dialogue actif, de bon sens et de réalisme, la République démocratique allemande continuera d'être le partenaire sûr et fiable de tous ceux qui sont anxieux de promouvoir le premier droit de l'homme, à savoir le droit de vivre en sécurité et en paix.

M. CAMARA (Guinée) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la Première Commission nous réjouit à plus d'un titre. C'est pourquoi, au moment où je prends la parole pour la première fois devant cette assemblée, j'ai plaisir à vous adresser les vives félicitations de la délégation guinéenne. En vous investissant de cette lourde charge, nous avons tenu non seulement à mettre en exergue vos qualités morales et vos talents diplomatiques, mais aussi à rendre hommage aux traditions d'africanité et de dialogue de votre grand pays, le Zaïre, qui est lié à la Guinée par des relations d'amitié sincère et de coopération fraternelle.

J'associe à ces félicitations Monsieur Akashi, Sous-Secrétaire général pour les affaires du désarmement, dont on sait les compétences et le dévouement, ainsi que les autres membres du Bureau.

Si la paix et la sécurité internationales sont des facteurs indispensables au progrès général de l'humanité, leur avènement suppose la tolérance, le relâchement des tensions et la compréhension mutuelle entre les nations.

L'organisation universelle a témoigné de son attachement à ces nobles idéaux en adoptant de nombreuses résolutions pertinentes et en entreprenant des actions d'envergure dans le cadre du raffermissement des relations internationales, par la recommandation d'une politique de non-recours à la force dans le règlement des différends et par le biais d'un désarmement sectoriel, régional et global.

Des accords bilatéraux et multilatéraux existent déjà à cet égard. L'année 1986 a été proclamée par l'Organisation "Année internationale de la paix". Aujourd'hui, partout dans l'univers, des initiatives multiples ont germé pour servir d'appoint à ce programme. L'opinion publique internationale elle-même, pour traduire son angoisse et son impuissance, s'exprime. Partout des voix s'élèvent pour condamner les guerres, les formes de destruction massive, et les atteintes

M. Camara (Guinée)

intolérables à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats. Les rapports des réunions, conférences, colloques et autres forums ont souligné que la vie sur notre planète doit être épargnée de violence absurde, de dissensions et d'antagonismes inutiles qui, fort malheureusement, marquent encore son destin.

Divers récits poignants relatent les sentiments de ceux qui ont survécu aux affres de deux guerres mondiales et qui souhaitent que plus jamais pareille tragédie n'afflige le monde.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) en guise de contribution à ce processus de paix a, elle aussi, dans les articles II et III de sa charte, adopté des principes bien précis, à savoir : la lutte anticoloniale; le règlement pacifique des conflits, par voie de négociation, de médiation ou d'arbitrage; la coopération continentale pour vaincre le sous-développement; le non-alignement en tant qu'acte de foi et philosophie, destinés à régler les relations de l'Afrique avec les deux blocs; enfin, le renforcement du rôle des Nations Unies qui est le centre par excellence où s'harmonisent les relations et les tendances, et où s'exercent des responsabilités collectives, notamment en matière de sécurité.

Les non-alignés et les organisations non gouvernementales telles que le Conseil mondial de la paix ont à leur tour réservé un traitement préférentiel à la question.

Mais aujourd'hui, deux années après la célébration du 40e anniversaire des Nations Unies, comment se présente le bilan de tant d'efforts consentis pour instaurer un nouvel ordre fondé sur une paix durable et une sécurité renforcée?

L'humanité est-elle prête enfin à assumer avec courage son destin dans un cadre serein qui bannit l'égoïsme et les ressentiments au profit de la solidarité et de la vraie unité?

Un regard rétrospectif sur la scène internationale laisse entrevoir à cet égard une lueur d'espoir mais, il faut l'avouer, teintée de crainte. Et dans cette globalité dynamique, l'espérance ne semble pas encore triompher définitivement du pessimisme, en dépit de quelques signes encourageants.

En effet, l'amélioration des relations soviéto-américaines, concrétisée par l'évolution positive des négociations en cours, les progrès obtenus dans les pourparlers sur les armes chimiques et les résultats positifs de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement,

M. Camara (Guinée)

tenue à New York, et qui, pour la première fois, a établi une interaction entre le désarmement, le développement et la sécurité, répondent dans une certaine mesure aux préoccupations de notre temps.

Bien que de portée limitée, ces événements importants créent cette année un climat propice au déroulement heureux des travaux au sein de notre commission et nous confortent dans notre conviction que, de plus en plus, les Etats réalisent la nécessité de l'interdépendance pour promouvoir leurs intérêts, à la fois collectifs et individuels.

M. Camara (Guinée)

La Guinée qui, au demeurant, continue de fournir les gages de sa bonne foi en l'idéal de paix et de sécurité, par ses bons offices dans des conflits aussi bien à l'échelle africaine qu'au sein des organisations internationales, ne peut que se réjouir de ces tendances et les soutenir. C'est là pour elle une exigence historique et un des fondements essentiels de sa politique étrangère.

Quant aux facteurs qui suscitent l'angoisse universelle, ceux-ci sont nombreux. Ils ont pour nom la course effrénée aux armements, les rivalités entre les puissances, la violation systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les ingérences dans les affaires intérieures des Etats et les guerres armées contre les Etats souverains.

Aussi, le monde recèle-t-il en lui des zones de turbulences. Alors que la quiétude couvre de ses effets bienfaiteurs certaines parties du globe, dans d'autres on n'en voit même pas l'ombre éphémère.

Ainsi en Afrique australe, par son obstination à poursuivre sa politique odieuse d'apartheid, par ses agressions répétées et son refus de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, le régime raciste de Pretoria a fourni la preuve de sa mauvaise foi.

En accord avec l'esprit de la résolution ES-8/2 et avec la résolution 41/32 adoptée par l'Assemblée générale à sa session de l'année dernière, les Etats Membres doivent appliquer effectivement des mesures efficaces, notamment les sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte.

Des mesures en vue de la dénucléarisation totale de l'Afrique du Sud s'imposent également, conformément à la Déclaration adoptée en 1964 par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et réaffirmée par le vingt et unième sommet sur le désarmement, la dénucléarisation, la sécurité et le développement en Afrique. Car la possession de l'arme nucléaire par Pretoria et sa collaboration militaire avec certains Etats sont un danger réel pour la paix et la sécurité internationales. Là aussi, les tenants de l'apartheid, malgré les injonctions de la communauté internationale, refusent de soumettre leurs activités nucléaires à un contrôle régulier de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Par ailleurs, la communauté internationale devrait continuer à exercer plus de pressions sur l'Afrique du Sud, pour obtenir l'indépendance immédiate de la Namibie en dehors de toute considération hormis celle afférente à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Camara (Guinée)

Dans un climat international chargé de menaces, le principe du règlement pacifique des différends contenu dans la Déclaration de Manille et dans la Charte mérite qu'on lui accorde un intérêt primordial. La justesse et la noblesse d'un tel principe ne sont plus à démontrer, puisqu'il permet de dissiper nos craintes et de satisfaire notre aspiration à la paix.

Seuls le non-recours à la force dans les relations internationales et l'utilisation des processus pacifiques pourraient offrir la possibilité à la communauté internationale d'instaurer la stabilité et la sécurité dans les régions agitées par des crises en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique centrale. Cela requiert évidemment des Etats Membres leur soutien et leur adhésion qui seront traduits par l'application effective des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

C'est le lieu de nous féliciter à ce sujet des initiatives courageuses de médiation du Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar. La persévérance dans ses efforts ajoutée à la sagesse politique des parties au conflit est le gage certain d'une décripation des différends.

Des mesures efficaces doivent être prises pour garantir la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace représentée par la possession de telles armes. Les Etats dans diverses parties du globe ont exprimé leur volonté résolue de s'opposer à l'introduction dans leur territoire de ces armes grâce à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques sur la base d'arrangements librement conclus.

Ma délégation a la conviction que l'existence de ces zones peut faciliter le processus du désarmement et de la paix dans les Balkans, l'océan Indien et la Méditerranée, qui doivent devenir des havres de paix, de stabilité et de coopération pour les peuples riverains et ceux de l'arrière-pays.

En ce qui concerne la Méditerranée, l'on se souvient que de nombreuses déclarations ont été faites à ce sujet par les pays non alignés méditerranéens, ainsi que par l'Assemblée générale, qui recommandent de déployer de nouveaux efforts pour diminuer les armements et les tensions, apportant ainsi des solutions viables aux problèmes de la région. C'est pourquoi nous avons bon espoir que les pourparlers de Vienne qui se sont tenus à la suite des résultats positifs de la Conférence de Stockholm mèneront à cet objectif, eu égard à la disponibilité ouvertement manifestée par les parties.

M. Camara (Guinée)

Le Conseil de sécurité, les pays non alignés, le Comité ad hoc et son groupe de travail devraient à leur tour faire preuve de la même détermination pour donner un nouvel élan aux efforts internationaux visant à convoquer en 1988 à Colombo la Conférence sur l'océan Indien en application de la Déclaration de 1971 et de la résolution 41/87, de l'Assemblée générale du 4 décembre 1986.

Il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans développement, tout comme il est vain, voire utopique, d'aspirer à l'opulence dans un environnement sans cesse troublé par des crises. Ainsi, l'ex-Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, avait déclaré dans un discours que le "progrès de tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, dépend entièrement de la paix sur terre".

De même, dans son dispositif, la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a élargi la notion de sécurité à des facteurs non militaires. C'est dire que les conséquences du sous-développement compromettent dangereusement la stabilité des peuples qu'elles affectent et bloquent leur devenir en cette fin du deuxième millénaire.

L'affectation d'une partie des ressources libérées dans le cadre du désarmement à des fins de développement économique et social des pays du tiers monde allégeraient sans aucun doute leurs souffrances et aideraient beaucoup à réduire les disparités, sans compter que les économies des pays industrialisés pourraient y puiser les ressources additionnelles pour une plus grande croissance.

Il est regrettable de constater que le phénomène contraire se produit s'agissant de la plupart de nos pays qui, pour des raisons de sécurité, se voient obligés de détourner leurs maigres ressources de leur destination essentielle, à cause de la violation par certaines puissances du droit inaliénable des peuples à disposer librement d'eux-mêmes et de leurs richesses. L'état de crise actuel des relations économiques internationales influe aussi directement sur le processus de paix et de sécurité car il n'épargne aucun Etat.

Mais les pays du tiers monde ressentent encore plus durement les incidences négatives de ces facteurs non militaires à la sécurité, notamment face aux problèmes de la dette extérieure et à la persistance des calamités naturelles. Ce constat souligne à l'évidence la nécessité impérieuse de la refonte de l'ordre économique ancien sur une base juste et démocratique et le renforcement de la coopération économique internationale, comme le recommande la Déclaration de 1974



M. Camara (Guinée)

sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptée par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, à l'instar de la promotion des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des peuples, les Etats devraient s'attacher à assurer le libre épanouissement des facultés intellectuelles et morales de l'individu, à la pleine jouissance de ses droits, sans lesquels aucune sécurité durable n'est possible.

A une époque où les progrès technologiques et les communications assurent une large ouverture en transcendant les frontières nationales, aucun Etat, petit ou grand, fort ou faible, ne peut se replier sur lui-même ni assurer sa propre sécurité. Le problème de la paix et de la sécurité est donc l'affaire de tous et de chacun. Notions globales, elles doivent être perçues comme une synthèse d'équilibres structurels dans les sphères du politique, de l'économique et du social. L'éducation, la science, la culture, la religion, les médias ont un rôle non moins appréciable à jouer dans leur réalisation, ainsi que dans la préparation des sociétés à la paix.

En effet, l'homme étant l'objet et l'artisan de sa propre vie, il s'agit de le former et de l'éduquer convenablement pour qu'il utilise ses connaissances à des fins exclusivement humanitaires, refoule ses tendances négatives, le plus souvent génératrices de tensions et de troubles.

On sait à cet égard qu'ils sont nombreux les hommes de science et de culture qui, au cours de leur existence, ont voué leurs efforts au service de la paix dans le monde. Des noms comme Albert Einstein, Pierre et Marie Curie, grands physiciens en leur temps, auxquels s'ajoutent la fondation Roussel et bien d'autres sommités, en sont une parfaite illustration.

Accepter le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, sur la base de la transparence et de données fiables, est la preuve éloquente de notre vocation à la paix comme l'a si justement souligné le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978.

M. Camara (Guinée)

C'est à ce titre que je voudrais réaffirmer solennellement l'attachement de mon pays au multilatéralisme, symbolisé par l'Organisation des Nations Unies et ses différents organes, notamment le Conseil de sécurité, chargé de la paix et de la sécurité internationales.

Il s'agit d'un Conseil de sécurité au sein duquel les membres qui ont une responsabilité particulière à assumer jouent pleinement leur rôle, afin que cet organe important s'adapte aux réalités actuelles, c'est-à-dire à la nature, à l'ampleur et à la complexité des défis pressants qui se posent à l'humanité.

La République de Guinée, mon pays, souhaite des réformes de structure des organisations internationales afin de consolider les fondements de la paix. Cette transformation ne doit pas remettre en cause des acquis précieux, au risque de confiner dans la stagnation ou de mener à une sclérose fatale, mais d'opérer simplement des mutations profondes susceptibles de conférer à l'Organisation universelle la vigueur morale et spirituelle de sa maturité.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Les travaux de la présente session de l'Assemblée générale confirment le bien-fondé de l'optimisme exprimé par le Secrétaire général des Nations Unies lorsqu'il a dit que notre navire planétaire commun commençait à avoir le vent en poupe. C'est le vent du changement, avant tout dans les politiques et les pratiques de la plupart des Etats, qui comprennent qu'il est désormais nécessaire d'agir de concert en tant que membres d'une seule communauté internationale.

En témoigne de façon convaincante l'appui puissant accordé à la conclusion imminente, à l'occasion de la réunion au sommet soviéto-américaine, d'un traité éliminant deux catégories d'armes nucléaires : les missiles à courte portée et les missiles à moyenne portée. Il semblerait maintenant possible de parvenir à un accord de principe sur un certain nombre de questions, principalement sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives, sur le respect du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques (ABM) de 1972, et sur le non-retrait de ce traité pendant une période convenue. Un accord sur l'élimination de milliers d'armes nucléaires, dont chacune, comme nous en avait prévenu Albert Einstein, serait capable de raser des villes immenses telles que Londres, New York ou Moscou, est une preuve supplémentaire de la possibilité et de l'efficacité qu'offre l'autolimitation réciproque de la part des Etats, dans ce domaine si délicat, le domaine militaire.

M. Petrovsky (URSS)

La destruction physique de deux catégories d'armes nucléaires, non seulement est importante en soi, en tant que première mesure de désarmement nucléaire effectif, mais elle donnera également un nouvel élan aux efforts déployés dans tous les domaines pour façonner un monde exempt d'armes nucléaires et plus sûr - perspectives qui se sont déjà dessinées à Reykjavik.

L'idée de sécurité globale présentée à l'examen des Nations Unies par un groupe de pays socialistes part de la volonté de soutenir et de consolider, sur une base mutuelle, le processus d'évolution positive des relations internationales. Son but principal est de permettre de trouver, conjointement, un équilibre entre les intérêts des Etats et une corrélation aussi satisfaisante que possible entre les intérêts nationaux et les intérêts communs de l'humanité.

Ce n'est pas là tâche aisée. La sécurité globale doit se fonder sur les valeurs humaines généralement reconnues. Au début de notre siècle, Lenine parlait de leur primauté sur les objectifs de toute classe sociale, quelle qu'elle soit. Le processus de recherche conjointe d'un équilibre entre les intérêts différents, contradictoires mais réels de la communauté d'Etats et de nations d'aujourd'hui exige un sens accru des responsabilités, une attitude impartiale à l'égard des opinions d'autrui, une volonté de concilier les positions, un effort créateur commun et un sens poussé de tout ce qui est novateur.

Personne n'est en possession de solutions toute faites. Nul ne détient le fil qui pourrait nous permettre de trouver la sortie du labyrinthe qu'est notre monde contemporain si rempli de contradictions. Nous avons engagé cette recherche et nous invitons les autres à se joindre à nous pour trouver les meilleurs moyens d'édifier la sécurité.

L'Union soviétique part de la prémisse que la Charte des Nations Unies est un modèle permettant de garantir la sécurité de la communauté internationale, conformément aux intérêts nationaux de tous les Etats. Notre tâche, à notre avis, est de rendre ce modèle efficace et fiable dans le contexte nouveau de l'ère spatiale et nucléaire.

La vérité, que cela nous plaise ou non, c'est que le système de sécurité prévu par la Charte des Nations Unies, fondé sur le multilatéralisme et la recherche conjointe de solutions par des moyens politiques, est aujourd'hui encore, un potentiel plus qu'une réalité. Les Etats et les alliances d'Etats n'ont presque jamais eu recours à ce potentiel. Ils préfèrent l'ancienne méthode qui consiste à

M. Petrovsky (URSS)

dépendre de la puissance militaire. La course aux armements a désormais atteint des proportions absurdes et sans précédent. Elle ne s'est toujours pas arrêtée. Et qui plus est, il existe maintenant un danger très réel de la voir s'étendre à l'espace extra-atmosphérique.

En d'autres termes, la recherche conjointe de la sécurité pour tous prévue par la Charte se heurte à l'égoïsme qui ne tient compte que d'intérêts étroits, égoïstes et du recours à la force pour les protéger. C'est entre ces deux tendances que se trouve la ligne de partage dans la politique mondiale d'aujourd'hui. Il est désormais impossible d'agir comme par le passé.

Les années 1980 ont fait clairement ressortir les éléments particuliers de l'évolution mondiale pendant la période d'après-guerre. Tout d'abord, les caractéristiques de notre ère nucléaire et spatiale ont engendré la menace d'auto-anéantissement de la civilisation. Il s'agit en outre du processus d'interdépendance croissante des pays et des nations du monde, accéléré par la révolution scientifique et technologique actuelle. Il s'agit enfin de l'exacerbation des problèmes mondiaux, qui défient la capacité biologique de l'être humain à s'adapter aux dangers, aux rythmes et aux pressions de notre vie moderne.

Aurelio Peccei, Directeur du club de Rome, a écrit que notre planète n'est pas suffisamment grande ni assez généreuse pour satisfaire les aspirations de tous les groupes de la population mondiale sans aucune exception. Si chacun d'entre eux essaie d'accaparer le plus possible pour son compte, cela risque finalement d'entraîner une catastrophe pour le système tout entier, qui garantit la vie de l'homme sur terre. En conséquence, nul ne pourra obtenir ni ce dont il a besoin ni ce qu'il veut réellement.

Cela signifie qu'il importe de plus en plus de trouver des solutions multilatérales aux problèmes de la paix et de la sécurité internationales. Il est important de garantir une plus grande efficacité des Nations Unies dans tous leurs domaines d'activités. Si l'on veut que les Nations Unies deviennent véritablement un centre où s'harmonisent les efforts des nations en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il faudrait que tous les Etats renoncent à leurs attitudes d'affrontement et choisissent plutôt de rechercher des solutions réalistes et généralement acceptables aux problèmes internationaux, en utilisant pleinement le potentiel de coopération offert par la Charte.

M. Petrovsky (URSS)

Cette idée a été exprimée par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, M. Mangwende, lorsqu'il a déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies :

"Cette organisation n'est ni 'notre', ni 'leur' organisation ... c'est uniquement en donnant partiellement satisfaction aux vues de chacun et en exigeant des compromis de tous que les Nations Unies pourront servir tout le monde." (A/42/PV.20, p. 56)

Tout cela apporte des nuances nouvelles à l'idée du multilatéralisme, nous encourage à adopter une nouvelle attitude, à repenser nos objectifs et à nous dégager des modèles idéologiques dépassés et des stéréotypes. Notre attitude à l'égard de l'évolution du processus multilatéral et de l'internationalisation des efforts en matière de sécurité est parfaitement décrite dans l'article de Mikhaïl Gorbatchev "Réalités et garanties d'un monde sûr" qui, en fait, comporte un projet initial détaillé pour une organisation nouvelle de la vie dans notre maison planétaire commune, conformément aux idéaux de l'ONU et sur la base de sa charte, une organisation où la sécurité de tous serait le gage de la sécurité de chacun.

On entend souvent poser la question : pourquoi de nouvelles conceptions sont-elles nécessaires s'il s'agit essentiellement ici de mettre en oeuvre la Charte des Nations Unies élaborée voici plus de 40 ans? Avant tout, je voudrais dire que la notion même de la charte est très récente dans la pratique et dans la pensée sociale, elle constitue une rupture révolutionnaire avec la logique de la primauté de la force qui a régné pendant des siècles. De plus, l'intégration et la mise en oeuvre de cette notion est une entreprise nouvelle en termes d'histoire.

Il existe également une autre nécessité évidente : trouver un moyen d'appliquer la philosophie de la sécurité - découlant de la Charte - aux réalités si urgentes de l'époque en pleine mutation dans laquelle nous vivons. Prenons par exemple l'atome et l'espace extra-atmosphérique qui sont devenus des réalités depuis la signature de la Charte. Prenons les progrès de la technologie, inconcevables à la fin de la seconde guerre mondiale, qui apportent aux peuples les bienfaits de la civilisation mais font également peser une lourde menace en cas d'utilisation militaire ou de simples accidents. Prenons l'interpénétration croissante et le caractère de plus en plus global des relations sur les plans de l'économie, de l'information et autres. Dans un monde tel que le nôtre, il n'est pas possible de vivre selon la logique de l'affrontement. Il est indispensable de

M. Petrovsky (URSS)

changer notre façon de penser ainsi que le comportement des Etats afin que, dans les conditions actuelles, un système de paix et de sécurité internationales puisse être appliqué conformément aux idéaux des Nations Unies. Ce système doit s'étendre à tous les aspects des relations entre les Etats et son application présuppose une participation active de tous les pays. Ainsi, le système serait complet, verticalement et horizontalement, dans ses dimensions structurelles et fonctionnelles.

Certes, la Charte des Nations Unies n'a pas été conçue pour tenir compte de l'existence des armes nucléaires. Puisque la sécurité complète est nécessaire pour, en quelque sorte, redonner vigueur à la Charte et puisque tel est l'objectif de ses dispositions d'origine, cela implique tout d'abord d'éliminer tous les types d'armes de destruction massive.

Nous proposons l'élaboration d'un tel système en tablant sur la sagesse collective de l'humanité. En d'autres termes, nous proposons un nouveau comportement de la part des Etats ou, pour reprendre les paroles du Vice-Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, "une stratégie de paix". Il faut développer la notion de multilatéralisme fondée sur la reconnaissance inconditionnelle du principe de la primauté du droit international, surtout au niveau des dirigeants politiques suprêmes des Etats.

Il est essentiel d'élaborer des méthodes d'approche conceptuelles acceptables par tous pour traiter les problèmes si complexes des relations internationales. Sur la base de telles méthodes, les gouvernements pourraient rechercher des solutions aux crises et aux problèmes non par l'affrontement et l'escalade des conflits mais en ayant recours à la Charte des Nations Unies.

Il s'agit en fait d'un enrichissement mutuel et d'une interpénétration des principes régissant le processus de prise de décision. En d'autres termes, l'idée de sécurité internationale complète doit, à notre avis, aider la communauté internationale à trouver des repères parmi les multiples contradictions qui nous entourent et à établir des points de référence pour progresser dans tous les domaines du développement international. Car, quel que soit le problème à l'examen, nous nous heurtons inévitablement aux mêmes difficultés, à savoir le manque de compréhension mutuelle et les divergences de vues.

M. Petrovsky (URSS)

En adoptant une attitude commune à l'égard de la sécurité internationale, nous pourrions apporter un éclairage sur la méthodologie de la communication et de la coopération au niveau international et avoir une meilleure compréhension des valeurs et des objectifs qui nous unissent tous.

Un examen complet et approprié de la notion de sécurité internationale globale pourrait se dérouler au sein d'un groupe d'experts qui établirait un rapport détaillé sur la question, rapport qui serait soumis à l'examen de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Ce groupe d'experts réaliserait une analyse objective de toute la gamme d'idées relatives aux différentes façons de garantir la sécurité universelle dans tous les domaines des relations internationales, afin de rapprocher les points de vue et d'élargir les domaines d'entente tout en recherchant les moyens pratiques d'y parvenir.

La notion de sécurité complète n'a pas pris naissance dans le vide. Elle découle des acquis existant déjà dans le domaine de la coexistence pacifique des Etats. Il est indispensable de rassembler soigneusement les plus petits éléments de compréhension et de sagesse de la civilisation fondée sur les valeurs humaines reconnues et l'éternel désir de l'être humain à la paix. De nombreuses théories ont perdu considérablement de leur force tout au long de l'histoire, mais l'idée d'un monde meilleur et plus sûr a toujours gardé la même valeur.

Au cours des décennies de l'après-guerre, un traité et des bases juridiques solides ont été créés, ce qui a permis d'endiguer la course aux armements dans certains domaines. Il s'agit là d'un système de négociations relatif à la réduction des armes nucléaires, à l'élimination des armes chimiques, à la limitation et à la réduction du niveau des forces armées et des armes classiques et à la consolidation des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine militaire. De nombreux documents ont été codifiés dans le domaine des droits de l'homme. Des mécanismes de sécurité et de coopération régionaux ont été créés en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. Le Mouvement des pays non alignés est devenu de plus en plus puissant et actif sur la scène internationale. Des relations bilatérales mutuellement bénéfiques ont été instaurées entre Etats dotés de systèmes sociaux différents.

La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée en 1970 traçait la voie d'une action concrète susceptible de résoudre les problèmes les plus graves et d'améliorer les relations internationales. Même si toutes les

M. Petrovsky (URSS)

dispositions de cette déclaration n'ont pas été traduites dans les faits, ce document a permis néanmoins à la communauté mondiale d'acquérir plus d'expérience à l'égard des problèmes du maintien de la sécurité internationale compte tenu des besoins de notre monde contemporain.



M. Petrovsky (URSS)

La tâche que se sont assignée les Nations Unies est de continuer à faire prendre conscience à la civilisation des problèmes de sécurité et à créer un concept global, synthétique dans ce sens. Notre perception d'une solution conceptuelle à ce problème, qui se dessine déjà à l'issue des discussions en cours, est la suivante.

Premièrement, dans notre monde contemporain interdépendant, la faible sécurité d'un membre de la communauté internationale ne peut qu'avoir des conséquences néfastes sur l'ensemble de la sécurité internationale. Notre monde est un monde unique, où la sagesse suprême ne consiste pas à nous occuper que de nous-mêmes, et certainement pas au détriment des autres. S'agissant des relations internationales en général, la sécurité doit être globale et ne peut être garantie à tous que sur un pied d'égalité. C'est une tâche qui incombe à tous les Etats, grands et petits, développés et en développement, quels que soient leurs systèmes et leurs idéologies sociales et politiques, pour édifier la sécurité. Cela présuppose une vaste démocratisation des relations internationales. La démocratisation suppose que nous tenions compte des vues de tout un chacun et que nous cessions de percevoir le monde par le prisme des relations entre deux pays, voire entre trois ou quatre, aussi puissants soient-ils. Comme le Ministre des affaires étrangères de Abreu Sodre, du Brésil, l'a souligné à juste titre dans la déclaration qu'il a prononcée au cours de la présente session de l'Assemblée générale,

"Aucune nation ou groupe de nations n'a le droit d'imposer ses propres conceptions et solutions en ce qui concerne des relations internationales dont la configuration est de plus en plus complexe. Aucune nation ne doit chercher à s'isoler ni à méconnaître les aspirations universelles de la communauté des nations." (A/42/PV.4, p. 6)

Deuxièmement, à l'ère du supersonique et des grandes puissances, il est impérieux d'abandonner les conceptions dangereusement fallacieuses selon lesquelles la course aux armements et l'amélioration des technologies militaires peuvent garantir la sécurité nationale et internationale. La sécurité n'est effectivement pas un problème technique mais politique, et il convient de rechercher des moyens viables et garantis de l'assurer, non pas en accumulant des armements mais par des voies pacifiques, par ce que l'Ambassadeur Woolcott, chef de la délégation australienne, a décrit dans sa déclaration à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale comme étant

M. Petrovsky (URSS)

"des réductions d'armements équilibrées et vérifiables et des mesures de désarmement". (A/42/PV.31, p. 13/15)

A cette fin, c'est la volonté politique des Etats, un degré nouveau de confiance et de souplesse marqué par une volonté active de rechercher des solutions de compromis aux graves problèmes internationaux de l'heure qui s'imposent.

Troisièmement, étant donné l'interdépendance croissante entre les divers domaines des relations internationales contemporaines, la question d'assurer la sécurité du monde présuppose une approche multidimensionnelle et globale, ainsi que l'élimination des causes très profondes de la méfiance et de la suspicion dans le monde. Aujourd'hui, le problème de la sécurité universelle ne se limite plus seulement aux aspects militaires et politiques. Les aspects humanitaires, écologiques et économiques, y compris les droits de l'homme, doivent être pris en compte. Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Taleb Ibrahim, l'a souligné à juste titre, dans sa déclaration à la présente session de l'Assemblée générale,

"les problèmes liés à la sécurité du monde sont indivisibles et requièrent à ce titre une approche globale et intégrée." (A/42/PV.28, p. 21)

La tâche consiste à réaliser des progrès réels dans tous les domaines sans introduire de questions extrinsèques, étant donné que les progrès enregistrés dans un domaine ne pourront que faciliter la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans d'autres domaines et renforceront la confiance internationale.

Quel est le contenu conceptuel de notre proposition de sécurité globale? Nous estimons que la notion de sécurité globale doit, comme tout autre mode de pensée, se reflète dans le comportement politique des Etats, les actes de volonté réfléchis et sur le plan pratique. Elle doit nous aider à traduire la prise de conscience commune des réalités mondiales et des valeurs universelles de l'humanité en un langage politique concret de la part des Etats, dans des domaines précis et à assurer une mise en oeuvre très large du multilatéralisme dans le domaine de la sécurité. Voilà pourquoi dans son article du 17 septembre, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhail Gorbatchev, a présenté les vues politiques et philosophiques de l'Union soviétique sur les problèmes de l'édification d'une sécurité globale et de l'élaboration d'un programme concret de mesures pratiques visant à créer un climat politique qualitatif nouveau de confiance et de coopération dans le monde.

M. Petrovsky (URSS)

Prenons l'exemple de la dissuasion nucléaire. N'est-il vraiment pas possible de lui trouver un meilleur substitut dans le monde contemporain? La réponse est, oui, ce serait possible si nous nous inspirions de cette pensée politique nouvelle et agissions en fonction du multilatéralisme. D'après la déclaration politique publiée à l'issue de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Harare,

"Il n'y a pas de mythe plus dangereux que l'idée selon laquelle la paix mondiale peut être maintenue par la dissuasion nucléaire, doctrine qui est à la base du développement continu, quantitatif, des armes nucléaires et qui, en fait, a rendu les relations internationales encore moins sûres et plus instables que jamais." (A/41/697, p. 17)

Aujourd'hui, la sécurité réelle est garantie par le niveau le plus bas, et non le plus élevé, de forces armées, dont devraient être totalement exclues les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. En dernière analyse, un système de sécurité globale aurait pour objectif de créer des conditions susceptibles de faciliter une transition vers le maintien de la paix et de la sécurité par l'intermédiaire d'une institution internationale, alors que les Etats maintiendraient leurs arsenaux militaires à un niveau suffisant exclusivement pour leurs besoins en matière de défense, sans aucune capacité offensive. La sécurité globale présuppose aussi l'élimination des sources de tension et de conflits dans le monde. Il est évident qu'il n'y a pas et qu'il ne saurait y avoir de recette miracle pour le règlement des différends, mais il existe des normes généralement reconnues et des principes régissant les relations entre Etats qui peuvent et doivent servir de base aux règlements politiques des conflits régionaux.

La session actuelle de l'Assemblée générale vient d'adopter un important document politique qui aidera la communauté internationale à progresser vers un monde exempt de guerres et de violence. Je veux parler de la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Elle est le fruit des efforts conjoints de la communauté internationale. Ce document reflète la volonté des Etats de mettre fin à la violence dans tous les domaines des relations internationales contemporaines.

M. Petrovsky (URSS)

Il est particulièrement important que les puissances nucléaires et les Etats membres d'alliances politiques et militaires auxquelles ces puissances sont parties, respectent dans la pratique le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, surtout la force armée, dans les relations internationales. Nous sommes partisans de consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité en vue d'élaborer un code de conduite et de relations pacifiques dans les affaires internationales, qu'il s'agisse de problèmes universels ou de conflits régionaux, le but principal étant d'exclure la possibilité du recours à la force et la participation des grandes puissances à un affrontement. En d'autres termes, l'idée d'un tel code a été formulée pour la première fois dans un document de la plus grande importance - le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui a été adopté par consensus.

La création d'un système global de paix et de sécurité internationales ne concerne pas seulement l'élimination des sources de tensions qui existent actuellement dans le monde. Alors que nous nous rapprochons d'un monde non violent, il est essentiel de garantir une prévention fiable des crises et le règlement pacifique des différends, ce qui exige l'utilisation de toute la gamme de mesures existantes ainsi que de la diplomatie préventive, pour empêcher les conflits, en tout premier lieu dans le cadre des Nations Unies.

Il est temps également de résoudre le problème d'une utilisation plus poussée de l'institution que représentent les observateurs militaires des Nations Unies et les forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Il existe une nécessité de plus en plus évidente de garantir la sécurité économique des Etats, de réduire les écarts disproportionnés entre leurs niveaux de développement économique et d'éliminer l'injustice économique, qui est une source de tension dans le monde.

La course effrénée aux armements a eu un effet extrêmement défavorable sur la situation économique mondiale. Sa cessation permettrait de mettre fin à la militarisation des progrès scientifiques et techniques et de réaffecter une grande partie du potentiel économique de l'humanité aux fins de construction pacifique. A notre avis, le désarmement pour le développement est l'une des structures d'appui de cet édifice qu'est la sécurité universelle, et nous sommes disposés à coopérer activement avec tous à la mise en oeuvre rapide des recommandations de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

M Petrovsky (URSS)

Il y a également d'autres questions internationales dont la solution figure à l'ordre du jour de la sécurité globale. Ici la priorité doit être accordée à la protection de l'environnement et des conditions naturelles de la vie sur terre. Ce n'est que grâce à des efforts conjoints que nous pourrions supprimer le danger d'un infarctus écologique.

La sécurité globale, qui vise les valeurs universelles de l'humanité, présuppose également la création de conditions matérielles et spirituelles de vie décente pour tous les peuples pour rendre notre planète habitable et garantir une bonne utilisation de ses ressources économiques et surtout une bonne utilisation de sa principale ressource, à savoir l'homme lui-même.

Un scientifique soviétique éminent, l'académicien V. Vernadsky, considérait l'apparition de la vie et de l'intelligence comme la loi suprême de la création du monde; il a été le premier à parler de la noosphère, c'est-à-dire l'unité entre l'homme et le monde qui l'entoure et sa place spécifique dans ce monde. C'est pourquoi il est si important de protéger le droit essentiel de l'homme, à savoir le droit à la vie, et de garantir le respect universel des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la dignité humaine. Le monde ne peut être considéré comme sûr si les droits de l'homme y sont foulés aux pieds. Il faut se concentrer sur le renforcement du système existant d'obligations des Etats dans les domaines des droits de l'homme et de la coopération humanitaire, notamment par l'adhésion de tous les Etats aux instruments internationaux fondamentaux dans ce domaine. Tous les Etats doivent rendre leur législation nationale et leurs règlements administratifs dans le domaine humanitaire et devenir conformes aux obligations et aux normes internationales. Il est essentiel d'élaborer une approche commune de toute la gamme des droits de l'homme et des libertés fondamentales - politiques, civiques, sociaux, économiques et culturels - sur la base des instruments internationaux généralement reconnus dans ce domaine.

Des mesures internationales concertées en vue d'éliminer le génocide, la discrimination raciale et l'apartheid contribueraient à l'élimination de graves fléaux sociaux, qui tendent à saper la sécurité dans le monde. Un domaine clef dans l'édification de la sécurité globale est celui de l'interaction humanitaire et du développement de la coopération entre toutes les nations.

M. Petrovsky (URSS)

L'Union soviétique considère la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée par les Nations Unies sur l'initiative de la République populaire de Pologne, comme un instrument important qui contribue à modeler des garanties morales et spirituelles en vue d'un monde plus sûr et à introduire la confiance dans la pratique des relations internationales.

La mise en place d'une infrastructure développée de confiance et de franchise dans les relations entre Etats est l'essence même de la sécurité globale. A l'heure actuelle, il est objectivement indispensable de passer des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine individuel à une politique de confiance de vaste portée qui s'infiltrerait dans tous les domaines des relations internationales contemporaines. C'est là notre profonde conviction.

Une condition importante pour garantir la confiance est l'apparition d'un esprit d'ouverture et de démocratie dans les activités des Etats en matière de politique nationale et étrangère et dans les mécanismes d'élaboration et d'adoption de décisions capitales, notamment dans la sphère militaire et politique.

Nous inspirant de l'idée d'un contrôle démocratique du respect des accords internationaux, nous préconisons le renforcement très sensible du rôle du public, par la création notamment, sous la supervision d'organes législatifs, de commissions de contrôle comprenant des parlementaires et des personnalités publiques, qui surveilleraient ouvertement le respect des obligations découlant des accords internationaux.

Comme cela est souligné dans le communiqué de la réunion de Prague du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie, le système de sécurité universelle doit fonctionner sur la base de la Charte des Nations Unies et dans le cadre des Nations Unies. Les pays socialistes sont en faveur d'un renforcement du rôle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général des Nations Unies. Il faut absolument que tous les Etats accordent tout l'appui possible à cet égard, contribuent à accroître l'efficacité des Nations Unies et de leurs institutions et coopèrent davantage à la solution des problèmes internationaux.

Nous sommes convaincus de la nécessité urgente d'une décision des Nations Unies susceptible d'orienter les Etats et l'opinion publique vers une discussion démocratique très vaste, sur une base constructive et d'où serait absent tout affrontement, de la notion de sécurité globale correspondant aux réalités de notre ère spatiale et nucléaire.

M. Petrovsky (URSS)

Tout comme à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, les auteurs du projet de résolution qui sera présenté très bientôt agiront dans un esprit de coopération avec toutes les délégations. Nous avons l'esprit ouvert à toute proposition constructive qui pourrait nous permettre d'élaborer et d'adopter une décision de consensus à la présente session.

L'initiative des pays socialistes sur la question d'un système global de paix et de sécurité internationales comporte de très grandes possibilités créatrices. Comme l'a souligné dans son intervention à la présente session le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Eduard A. Chevardnadze, nous voyons dans un système global de sécurité internationale une sorte de programme intérimaire permettant de réaffirmer le rôle des Nations Unies et de leur charte en tant que principaux instruments de la paix. En d'autres termes, nous invitons à une recherche conjointe de voies pouvant conduire l'humanité à travers ce champ de mines qu'est le monde d'aujourd'hui vers le XXIe siècle, vers un monde non violent et exempt d'armes nucléaires.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, je vais prendre la parole au sujet des points 71, 72 et 73 de notre ordre du jour, relatifs à la sécurité internationale.

Il y a plus de quatre décennies, la Charte des Nations Unies a établi les bases de la paix entre nations. Fondées sur des ruines qui étaient le résultat tragique d'une guerre mondiale dévastatrice, les Nations Unies furent créées pour garantir la paix et la sécurité des générations futures. Bien que s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales soit évidemment un objectif primordial dans une tentative de ce genre, la coopération et la confiance sont la condition préalable et, en définitive, la clef de la paix et de la sécurité. La prise de conscience de cette prémisse fondamentale et sa réalisation ultérieure, telles que consacrées dans la Charte, sont peut-être la conséquence la plus importante du travail de visionnaire accompli par ses auteurs initiaux.

Toutefois, les auteurs ont également compris qu'il fallait tempérer de réalisme leur vision. Tout au long de l'histoire de l'humanité, il n'y a jamais eu pénurie d'idées élevées ni de recettes quant à ce que devrait être le monde. Mais l'écart entre les aspirations et les réalités a souvent scellé le sort de beaucoup de bonnes intentions. C'est à cause de cela que les auteurs ont fait porter leurs efforts sur les éléments fondamentaux d'un monde sûr et civilisé, comme le reflète le Chapitre I de la Charte relatif aux buts et principes des Nations Unies.

Le contrôle des armes et le désarmement ont un rôle très important à jouer dans la réalisation des objectifs de la Charte. Les perspectives que présente la situation en ce qui concerne la sécurité internationale, quelques semaines avant le sommet qui aura lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Washington, semblent très encourageantes.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique procèdent actuellement à un dialogue intensif qui porte sur les questions importantes intéressant tous les peuples, y compris notamment le désarmement, les droits de l'homme et les conflits régionaux. Les Douze se félicitent chaleureusement de cette évolution. Nous espérons que la réunion au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev mènera à des progrès constructifs et à des résultats concrets



M. Bierring

tant dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement que dans d'autres domaines critiques de l'ensemble de leurs relations. Selon nous, il est important de réserver une large place au dialogue car nous savons par expérience que des progrès tangibles et durables dans un certain domaine sont difficiles à réaliser si la situation dans d'autres domaines n'évolue pas de manière satisfaisante. D'autre part, il est évident aussi que des résultats positifs dans un domaine renforcent la confiance mutuelle et stimulent ainsi les possibilités de progrès dans d'autres domaines.

Les Nations Unies n'ont peut-être pas toujours été à la hauteur des espoirs de leurs fondateurs. Néanmoins, la Charte établit des normes et des objectifs que nous devons tous nous efforcer d'observer et des principes que tous les Etats Membres se sont engagés à respecter scrupuleusement. Ses dispositions restent la meilleure base du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à condition que les Etats Membres honorent les obligations qu'ils ont contractées aux termes de la Charte.

L'un des éléments fondamentaux de la Charte, qui est aussi l'un des plus essentiels de tous, est le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le respect des droits de l'homme est un facteur essentiel pour la paix internationale. Il ne fait aucun doute que les résultats à cet égard sont souvent restés en deçà des espoirs suscités. Toutefois, la faute n'en est pas due à une carence quelconque de la Charte des Nations Unies, mais plutôt au fait que de nombreux Etats ne désirent pas veiller à ce que leurs paroles se traduisent par des actes. La Charte impose des obligations claires et sans équivoque à tous les Etats Membres, qui devraient et doivent les respecter. La différence entre ce que certains disent faire et ce qu'ils font vraiment peut, en fait, constituer le plus grand obstacle à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Quand il existe de telles contradictions, il est difficile de prêter foi à des déclarations bienveillantes, aussi bien intentionnées qu'elles puissent paraître. L'élimination de toutes les violations des droits fondamentaux établis par la Charte et les instruments internationaux qui en découlent, est essentielle au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Assurer la mise en oeuvre efficace des obligations fondamentales de la Charte devrait donc être notre objectif essentiel plutôt que de recourir à des systèmes globaux, comme l'a proposé un groupe d'Etats Membres en présentant le point 73 de

M. Bierring

l'ordre du jour. Les Douze sont disposés à collaborer en ce qui concerne les moyens permettant de mettre en oeuvre le système de sécurité prévu dans la Charte. Selon les Douze, il n'est aucunement nécessaire d'avoir un autre système global. Nous estimons que la Charte des Nations Unies suffit à cette fin et qu'il faut éviter une nouvelle formulation ou une nouvelle définition, qu'elle soit directe ou implicite.

Un des principes fondamentaux de la Charte est l'obligation de tous les Etats Membres de s'abstenir de recourir, dans leurs relations internationales, à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou de toute autre manière incompatible avec les objectifs des Nations Unies. La persistance de conflits régionaux, les interventions étrangères et le phénomène horrifiant du terrorisme menacent également la trame de la sécurité internationale et doivent être abordés collectivement et de manière implacable.

Dans nos efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales, il ne faut pas oublier que les approches régionales peuvent ouvrir des perspectives pleines de promesses. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est un exemple, et un exemple très positif, à notre avis, de ce que l'on peut réaliser grâce à la coopération multilatérale dans un contexte régional. La CSCE a joué un rôle important dans la promotion du respect des droits de l'homme et le renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe. Les Conférences d'Helsinki, de Madrid et de Stockholm ont produit des documents importants et concrets. Toutefois, le respect des engagements librement contractés, notamment dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est resté insatisfaisant en grande partie. Les Douze attachent donc beaucoup d'importance à la réalisation de progrès véritables au cours de la réunion qui se déroule à Vienne. Quand nous parlons de progrès, nous songeons non seulement à l'amélioration d'une mise en oeuvre peu satisfaisante ou irrégulière des dispositions déjà existantes, mais aussi à de nouvelles dispositions considérablement améliorées dans tous les domaines principaux du processus de la CSCE, et notamment dans sa dimension humaine. Les Douze sont toujours décidés à travailler vigoureusement dans ce but. Nous estimons que le processus de la CSCE a également une influence positive sur la situation en ce qui concerne la situation globale, et qu'il contribue donc au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Bierring

Les Douze appuient et encouragent les efforts dans d'autres régions du monde qui peuvent contribuer au relâchement des tensions et à la promotion de la coopération multilatérale dans un contexte régional.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes encouragés par l'unanimité qui s'est faite récemment au Conseil lors de l'adoption de la résolution 598 (1987). Un Conseil de sécurité efficace est essentiel au fonctionnement du système de sécurité créé par les Nations Unies. Nous attachons une grande importance au renforcement et à l'amélioration de l'autorité et du rôle du Conseil de sécurité et à la nécessité de mettre en oeuvre les décisions adoptées par cet organe, comme cela est prévu dans la Charte. Nous appuyons le Conseil et le Secrétaire général dans leurs efforts à cette fin. Il reste indispensable que le Conseil puisse traiter les conflits en puissance avant le déclenchement des hostilités.

Il ne faut pas oublier les autres moyens, moins visibles, que les Nations Unies pourraient utiliser efficacement pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, notamment la diplomatie discrète dont le Secrétaire général a le secret. Ses efforts patients, soutenus et discrets constituent un élément important dans le processus de solution pacifique des différends. Les Douze rendent hommage au Secrétaire général et à son personnel pour leurs efforts, qui ont souvent été fructueux.

L'Organisation même est une instance indispensable où les pays, quelle que soit leur taille, peuvent se réunir sur un pied d'égalité et échanger des vues, présenter leurs problèmes et rechercher le règlement pacifique des différends conformément à la Charte. En outre, les organes régionaux et techniques ainsi que les institutions spécialisées créés sous les auspices des Nations Unies fournissent tout un réseau permettant de réaliser les buts et principes de la Charte dans les domaines humanitaire, social, économique et du développement, qui sont étroitement liés à la question de la sécurité.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont grandement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Douze appuient vigoureusement ces opérations, et les Etats membres de la Communauté européenne ont en fait participé aux 13 opérations, sauf une, qui ont été mises sur pied au cours des années. Il ne fait aucun doute que le maintien de la paix a été

M. Bierring

un instrument efficace pour apporter la stabilité dans les zones de conflit et pour maintenir le fragile équilibre de la paix internationale. Les Douze expriment leur reconnaissance et leur admiration à tous ceux qui ont pris part, et dans certains cas donné leur vie, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'intérêt international accru pour cet instrument important qui, nous l'espérons, trouvera une application plus vaste.

Les Douze souhaitent le renforcement des moyens du règlement judiciaire des différends internationaux conformément à la Charte. Les Douze appartiennent à la catégorie d'Etats qui, dans divers contextes de coopération internationale, ont accepté les procédures contraignantes de règlement des différends par l'entremise de tiers, tant au niveau européen que mondial.

Les droits et privilèges des membres des Nations Unies vont de pair avec leurs obligations de défendre les buts et principes de la Charte. Ces obligations ont été librement acceptées et ne devraient pas être prises à la légère. De leur côté, les Douze sont disposés à renforcer efficacement la paix et la sécurité internationales dans le cadre de la Charte. Nous sommes donc disposés à examiner toutes propositions à cette fin dans les instances appropriées des Nations Unies.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée il y a neuf ans par l'Assemblée générale, reflétait la tendance, dominante à l'époque, à favoriser la coopération et la détente. Elle constituait une confirmation de la volonté politique des Etats et gouvernements de réduire les tensions et de renforcer la sécurité internationale.

Les examens de 1981 et de 1984 de la mise en oeuvre de cette déclaration, malgré les changements intervenus dans la situation internationale, ont confirmé le rôle important de la Déclaration pour sensibiliser l'opinion de tous les pays et mobiliser les consciences, sur le plan individuel et collectif, en faveur de la paix.

L'examen actuel indique également que les tâches décrites dans le document ont non seulement gardé toute leur valeur, mais ont même pris de l'importance. Depuis l'adoption de la Déclaration, comme en témoignent les examens périodiques de sa mise en oeuvre, on a accumulé une vaste expérience qui a permis d'élargir et d'enrichir la notion de la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

M. Noworyta (Pologne)

Un des éléments marquants de ces examens a été la conclusion que la paix devrait être abordée à plusieurs niveaux et sous divers angles. On est de plus en plus convaincu que l'élimination des causes de conflit et de menaces à la paix exige non seulement des efforts actifs de la part des Etats et gouvernements mais aussi la mobilisation de l'opinion publique dans son ensemble.

Au cours de ces dernières années, l'idée de préparer les sociétés à vivre dans la paix s'est fait jour dans les relations internationales en tant qu'élément important de la coopération bilatérale et multilatérale tout comme la question des rapports entre sociétés, notamment entre les jeunes de nombreux pays.

Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général, dans son rapport, "Par suite d'une prise de conscience et d'une connaissance accrue des problèmes internationaux, le nombre de particuliers, d'organisations et d'établissements capables de contribuer au processus d'édification de la paix a augmenté." (A/42/668, par. 68)

Les gouvernements locaux sont parmi ceux qui ont un rôle à jouer. De nombreuses organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que de nombreux mouvements, participent activement à la promotion de la paix. Il est intéressant de noter que la célébration de l'Année internationale de la paix a donné lieu à de nombreuses initiatives de divers groupes et organisations en faveur de la paix.

La mise en oeuvre des principes de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix fait partie intégrante de la politique étrangère de la Pologne et représente un élément constant de ses activités internationales, tant au niveau bilatéral que multilatéral, notamment aux Nations Unies.

La Déclaration stipule entre autres que

"Pour assurer le maintien de la paix, il est indispensable d'éliminer la menace inhérente à la course aux armements et de s'efforcer de réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, y compris l'adoption de mesures partielles à cet effet, conformément aux principes établis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des accords internationaux pertinents." (Résolution 33/73 de l'Assemblée générale, par. 6)

M. Noworyta (Pologne)

Conformément à une longue tradition, pendant la période examinée, la Pologne a participé activement de nombreux efforts sur la scène internationale en vue de préserver et de consolider la paix. Cette participation s'est traduite par de nombreuses initiatives polonaises en matière de désarmement et de sécurité, de portée européenne et mondiale.

M. Noworyta (Pologne)

Parmi les plus importantes de ces initiatives, il faut citer la présentation par Wojciech Jaruzelski, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une proposition de faire préparer par des experts éminents de nationalités différentes, sous les auspices du Secrétaire général, une étude sur les diverses conséquences de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous constatons avec satisfaction qu'une étude de l'UNIDIR sur les problèmes de désarmement liés à l'espace extra-atmosphérique traitent de ces questions; une proposition pour élargir le mandat de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et le désarmement en Europe pour qu'il s'étende aux problèmes de désarmement classique; une offre faite par la Pologne d'accueillir à Varsovie, à l'occasion du cinquantième anniversaire du début de la deuxième guerre mondiale, les représentants d'Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour procéder à une réflexion commune sur l'avenir du continent; et la présentation par Wojciech Jaruzelski, le 8 mai 1987, à Varsovie, d'un plan de réduction des armements et de renforcement de la confiance en Europe centrale.

Il est encourageant de constater que près d'une décennie après l'adoption de la Déclaration, le droit de l'individu et des nations à vivre dans la paix est fermement ancré dans la conscience des sociétés en tant que droit de l'homme fondamental transcendant tous les autres droits.

La Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix est en passe de devenir un élément important d'édification de relations internationales nouvelles fondées sur la coopération en rejetant la course aux armements et l'esprit d'affrontement.

La présentation par les Etats socialistes à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'initiative conjointe sur la création d'un système global de paix et de sécurité internationales a ajouté une nouvelle et importante dimension à la Déclaration. Les idées et les principes présentés dans la Déclaration pourraient jouer un rôle utile dans la création d'un tel système, qui aiderait tous les Etats à encourager une attitude orientée vers la paix dans leur population. Nous sommes convaincus que la formation de telles attitudes et de points de vue moraux rejetant les armements, le recours à la force et à la violence en tant que moyen de parvenir à des fins politiques constitue un élément important de la coexistence pacifique, et d'un monde futur libéré de la guerre. Cependant,

M. Noworyta (Pologne)

on ne peut garantir à l'humanité un avenir pacifique qu'en déployant des efforts inlassables et en présentant de nouvelles initiatives dans divers domaines, non seulement les domaines militaire et politique, mais également dans les domaines économique, social et autres - d'où l'importance et le caractère opportun de l'initiative présentée par les pays socialistes.

La célébration de l'Année internationale de la paix fut une expérience très positive dans le contexte de la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Le processus de mise en oeuvre du programme de l'Année internationale de la paix a permis de mobiliser l'opinion publique, de mieux sensibiliser la société aux menaces contre la paix et, partant, d'encourager une plus grande participation des particuliers et des groupes sociaux à l'action en faveur de la paix internationale par la coopération entre les Etats et les sociétés, à qui elle a permis d'apprendre à mieux se connaître mutuellement.

Dans le cadre du Congrès des intellectuels pour un avenir universellement pacifique, tenu à Varsovie en janvier 1986, un groupe de travail a été saisi exclusivement des questions liées à la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Dans son rapport, il faisait valoir, notamment, que la préparation des jeunes générations à la paix ne devait pas être laissée à la seule initiative des écoles ou des organisations civiques et culturelles mais devait être également la responsabilité de la famille. Ce rapport disait également que le processus d'éducation devait servir à développer la tolérance au sens large et un esprit ouvert au monde extérieur. Il soulignait que la base de tous les efforts entrepris pour promouvoir la paix et l'éducation pour la paix devait être le respect d'autrui. Le rapport recommandait ensuite que des programmes d'éducation appropriés soient élaborés et que l'éducation en faveur de la paix soit assurée dans les programmes scolaires à différents niveaux.

Conformément à la résolution 39/157, le Secrétaire général a convoqué un groupe d'experts sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Une session de ce groupe s'est tenue à Nieborow, en Pologne, au début de 1986, et une autre à Osaka, au Japon, en automne de 1986.

Un résumé des discussions approfondies et des conclusions très complètes qui ont été adoptées à l'unanimité par les experts participants à ce groupe est présenté au chapitre V du rapport du Secrétaire général.



M. Noworyta (Pologne)

A l'occasion d'autres réunions internationales, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration, de nombreuses idées et conclusions intéressantes se sont fait jour. Leur élément commun était la recherche de moyens de développer une notion positive de la paix et d'engendrer une action en faveur de la paix.

L'importance des Nations Unies, qui constituent une instance propice au partage d'idées et d'expériences sur la paix, a été universellement reconnue également.

Nous souscrivons entièrement à la conclusion présentée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle :

"Les Nations Unies [devraient travailler] avec les Etats Membres et l'ensemble des organisations non gouvernementales pour trouver une orientation commune capable d'encourager et de coordonner à divers niveaux les efforts tendant à préparer les sociétés à vivre dans la paix." (A/42/668, par. 70).

La Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix est le fruit d'activités multiformes et, par conséquent, la réalisation des objectifs qu'elle définit ne sera possible que par des efforts conjoints.

Le Gouvernement polonais est convaincu que les idées présentées dans la Déclaration devraient être développées de façon constructive et créatrice, conformément aux conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les activités des Nations Unies. Dans le processus de mise en oeuvre de la Déclaration, les éléments suivants nous semblent particulièrement importants : l'identification précise des menaces contre la paix, qui permettra de mettre au point un programme visant à écarter le danger de guerre et les périls menaçant la civilisation; l'élaboration d'une conception positive de la paix en tant que développement harmonieux des relations entre Etats, peuples, groupes et personnes, et d'une conception globale de la préparation des sociétés à vivre dans la paix sur les plans moral, politique, social, culturel et autres.

Pour mener à bien ces tâches, il serait extrêmement important que les différents pays échangent les expériences entreprises dans ce domaine touchant aussi bien au niveau gouvernemental que les activités sociales en général. A notre avis, certains des éléments de la préparation des sociétés à vivre dans la paix pourraient faire l'objet d'un plus grand nombre d'accords de coopération entre divers instituts de recherche et organisations non gouvernementales, notamment celles qui s'occupent de la jeunesse.

Le PRESIDENT : Je voudrais rappeler aux membres que, conformément au programme de travail et au calendrier de la Commission, la date limite de présentation des projets de résolution au titre des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour est le vendredi 20 novembre à 18 heures et je demande vivement aux délégations de coopérer et d'adhérer à cette date limite.

Puisqu'il n'y a aucun orateur inscrit sur la liste pour la réunion de cet après-midi, celle-ci est annulée.

Je tiens à informer la Commission que les délégations suivantes doivent prendre la parole au cours de la séance de demain matin : la Pologne, Cuba, la Yougoslavie, le Mali, la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, qui interviendra au nom des Douze membres de la Communauté européenne et la France.

La séance est levée à 13 h 20.